26.06.2019 – 14:30 Uhr

Interpharma salue le rejet de l'«Initiative d'interdiction de l'expérimentation animale» par le Conseil fédéral

Bâle (ots) -

Le Conseil fédéral transmet son message au Parlement et recommande le rejet de l'«initiative d'interdiction de l'expérimentation animale». Interpharma salue cette décision, car ce texte mettrait gravement en danger la place de recherche et d'innovation suisse.

L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès», déposée le 18 mars 2019, est bien plus qu'une initiative visant à interdire l'expérimentation animale. Les revendications radicales de cette initiative touchent aussi à l'expérimentation humaine, donc à la recherche clinique pratiquée dans nos hôpitaux universitaires, ainsi qu'à diverses autres branches comme l'agriculture ou l'industrie alimentaire.

L'expérimentation animale reste nécessaire

Sans expérimentation animale, il n'y aurait aujourd'hui pas de traitements efficaces contre nombre de maladies graves. En particulier s'agissant de maladies extrêmement complexes du système nerveux et de maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques, mais aussi dans le cas du cancer, il faut pouvoir continuer à l'avenir à faire des expériences sur l'animal pour développer des médicaments et traitements nouveaux, plus efficaces. Sans oublier que dans bien des cas, l'expérimentation animale est prescrite par la loi. Elle suit des directives acceptées à l'échelon international (directives de l'ICH) qui tienent compte des principes des 3R (Replace, Reduce, Refine). L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche est cependant parfaitement consciente de ses responsabilités en matière d'expérimentation animale et elle encourage depuis des années la recherche conforme aux principes des 3R. Il s'agit de remplacer, autant que faire se peut, les expériences sur animaux par des méthodes de substitution, de réduire le nombre d'expériences sur animaux, et d'en améliorer la pertinence en allégeant les contraintes pour les animaux.

Des restrictions uniques en leur genre à l'international

L'initiative demande non seulement d'interdire l'expérimentation animale, mais touche aussi la recherche sur l'être humain, respectivement la recherche clinique pratiquée dans nos hôpitaux universitaires. Cela rendrait la recherche biomédicale pratiquement impossible à l'avenir et couperait entièrement la Suisse du progrès médical. En outre, l'interdiction du commerce de produits développés à l'aide de l'expérimentation animale et de la recherche clinique priverait les patient-e-s de Suisse de nouveaux médicaments, dont certains d'importance vitale.

Rejet clair et net du Conseil fédéral et de la population

Dans son message de ce jour, le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative sans contre-projet. Le Conseil fédéral estime que le droit en vigueur est suffisamment strict pour protéger les êtres humains et les animaux dans le cadre de la recherche. Il estime en outre que si l'initiative était adoptée, l'approvisionnement en médicaments ne pourrait plus être garanti et que la population ne bénéficierait plus des développements à l'étranger du fait de l'interdiction des importations. Cela affecterait non seulement les médicaments, mais aussi de nombreux autres produits qui sont testés sur des animaux. En raison de ses exigences radicales, l'initiative serait donc très difficile à mettre en oeuvre et aurait des conséquences négatives pour la santé, la recherche et l'économie suisse.

Interpharma salue la décision du Conseil fédéral. Le peuple suisse a également compris la radicalité de l'initiative: d'après une enquête représentative réalisée par gfs.bern sur mandat d'Interpharma, 64% des électrices et électeurs rejettent actuellement cette initiative. Le principe "contrôler plutôt qu'interdire" a fait ses preuves dans la politique suisse de la recherche et a toujours été soutenu par la population dans les urnes.

Contact:

Cécile Rivière, responsable Suisse romande
Tél. 061 264 34 33, cecile.riviere@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100829656 abgerufen werden.